



LES CREMATISTES DU NORD

"la Terre aux vivants"

BP 1226 59013 Lille cédex

☎ 06 84 20 55 94

Site web <http://www.lescrematistesdunord.fr/>

Association Affiliée à la Fédération Française de Crémation

Site web <http://www.cremation-ffc.fr/>



Cher(e)s ami(e)s crémationnistes,

Ce numéro estival témoigne de l'activité locale, nationale et internationale de nos instances suite aux différentes assemblées générales et au colloque de Nancy organisé par L'UCE (Union Crémationniste Européenne).

Dans notre région la crémation est en constante progression, de nouveaux projets de crématoriums sont à l'étude à Fourmies, dans le Calaisis, dans le Douaisis.

Cela ne doit pas nous détourner de la vigilance nécessaire sur le funéraire en général. L'émission « secrets d'info » diffusée en mai sur France inter et France info a donné lieu à un article sur le site de France culture dans lequel sont évoquées les dérives du commerce des obsèques et les contrats obsèques parfois douteux dont l'intérêt est décroissant depuis que la loi permet de prélever jusqu'à 5000 € sur le compte du défunt pour acquitter les frais d'obsèques.

Pour toutes ces raisons notre mobilisation s'impose, **clin d'œil d'été à celles et ceux, peu nombreux non à jour** avec notre association.

Bonnes vacances à toutes et tous.



Maurice THORE

Dans ce numéro 26	Pages
Éditorial du Président	1
Assemblée Générale des Crémationnistes du Nord	2
Assemblée Générale et Congrès de la FFC	2
Les soins de conservation	3
Tout sur l'épitaphe	4



Assemblée Générale 2018 des Crématisistes du Nord

L'Assemblée Générale des Crématisistes du Nord s'est tenue le 26 avril 2018. Le bilan de l'année écoulée a été présenté au travers des différents rapports moral, d'activité et financier; par ailleurs, les orientations et les perspectives ont été fixées pour l'année à venir.



Dans son rapport moral et d'orientation le Président a rappelé que si notre association perdure maintenant depuis plus de 40 ans, c'est parce que notre mouvement associatif a porté votre parole, vos besoins et vos aspirations. C'est grâce à vous et à votre mobilisation que notre action pourra continuer et que nous pourrions être entendus et représentatifs au sein du milieu funéraire.

Dans son rapport d'activité, le Secrétaire Général a mis en perspective plusieurs axes d'évolution:

➤ continuer notre combat avec un rôle de régulateur et de référent éthique,

➤ ouvrir notre champ d'intervention au travers de partenariats,

➤ réorienter notre communication vers les plus jeunes.

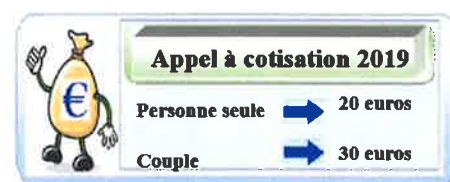
Le trésorier a présenté son analyse à l'assemblée et expliqué les grandes lignes de la réalisation de l'exercice.

Le vérificateur aux comptes a souligné la bonne tenue des documents comptables reflétant une gestion transparente et rigoureuse; il a apprécié la collaboration conviviale et la disponibilité du trésorier.

Il a proposé le quitus au trésorier (avis favorable dans la gestion et la tenue de la comptabilité).

Après adoption de ces différents rapports, il fut procédé au renouvellement du tiers sortant dont les membres ont été réélus à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration a proposé le maintien de la **cotisation pour 2019**, votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.



Après les questions et les commentaires, le Président a remercié tous les participants pour leur attention et leur écoute et les a invités à passer à la partie festive de notre Assemblée Générale.

Il a constaté avec plaisir que la formule choisie, apéritif et cocktail dinatoire, a remporté tous les suffrages.



Assemblée Générale et Congrès 2018 de la Fédération Française de Crémation.

L'Assemblée Générale et le Congrès de la Fédération Française de Crémation se sont tenus à Guéret les 11 et 12 mai 2018.

Dans sa motion d'orientation, la Fédération Française de Crémation a rappelé les principes et valeurs qu'elle défend depuis son origine: la Liberté, la Laïcité, la Dignité et sa volonté de maintenir l'être humain au cœur de son action

associative avec l'application des volontés du défunt protégées par le Code Pénal, mais aussi avec la poursuite de la mise en place des comités d'éthique pour les deux tiers des crématoriums restants.

De même, la FFC réclame avec force et vigueur une véritable transparence et cohérence dans les tarifs pratiqués tant par les opérateurs funéraires que par les

collectivités territoriales dans les tarifs des concessions et la gestion des équipements cinéraires.

Elle s'engage à rassembler toutes les volontés et les actions qui permettront de protéger et défendre les intérêts de l'utilisateur et non du client.

Par ailleurs, la FFC persiste à demander la prise en compte du verbe crématiser dans les dictionnaires de la langue française.



Communiqué de presse de la FFC sur les soins de conservation

Important

Vous venez de perdre une personne chère et vous êtes chargé d'organiser ses funérailles. Ce document officiel des Ministères de la Santé et l'intérieur vous est destiné. Il a pour but de vous apporter une information objective sur les interventions techniques possibles sur le corps de votre défunt, et qui pourraient vous être proposées par les opérateurs funéraires, dans ce moment douloureux.

Suite aux travaux menés au sein du Conseil National des Opérations Funéraires dont la Fédération Française de Crémation est membre, un décret datant du 10 mai 2017 (N° 2017-983) relatif aux conditions d'intervention des thanatopracteurs et à l'information des familles concernant les soins de conservation prévoit un dispositif d'information pour les familles des défunts.

Les soins de conservation (thanatopraxie) sont des actes invasifs post mortem ayant pour objet de ralentir le processus de décomposition du corps (thanatomorphose). Ils sont pratiqués par des thanatopracteurs diplômés, dans les chambres funéraires, les chambres mortuaires ou au domicile des personnes défuntes.

Ce décret entré en application depuis ce 1^{er} janvier 2018, permet de délivrer une information objective, claire sur ce que sont les soins de conservation afin que les familles puissent réaliser un choix éclairé en optant ou non, pour cette prestation lors d'obsèques de leurs proches.

Ce document écrit officiel reprend la définition législative des soins de conservation (article 214 de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé), précise la réglementation en vigueur.

Il détermine les différents lieux possibles de pratique de la thanatopraxie (chambre mortuaire, chambre funéraire, domicile du défunt).

Il précise que les soins de conservation ne peuvent être réalisés au domicile du défunt que lorsque le décès est survenu au domicile du défunt, dans un délai de 36 heures après le décès (délai qui peut être prorogé de 12 heures pour tenir compte de circonstances particulières), et lorsque le domicile répond à des exigences minimales de configuration de la pièce où sont réalisés ces soins.

Ces exigences, ainsi que celles tenant à l'équipement du thanatopracteur, sont définies par arrêté des ministres chargés de la santé, du travail et de l'intérieur, après avis du Haut Conseil de la santé publique.

Il différencie ce type de soins d'autres prestations (toilette mortuaire, funéraire et rituelle) et présente les alternatives aux soins de conservation possibles.:

➤ La cellule réfrigérée : il s'agit d'une structure de froid permettant de conserver le corps de façon homogène à une température située entre 5 et 7 degrés afin de limiter la prolifération de la flore bactérienne.

➤ La table réfrigérée : il s'agit d'un matériel roulant et mobile pouvant temporairement et localement conserver un corps aux

mêmes fins que la cellule réfrigérée.

➤ La carboglace : Il s'agit de placer régulièrement de la glace carbonique sous et autour du défunt pour conserver le corps.

Ce document doit être mis à disposition des proches des défunts par les opérateurs funéraires.

Il vient corroborer ce que le mouvement crémaliste a toujours expliqué à ses adhérents: les soins de conservation ne sont pas une obligation systématique.

La famille, ou la personne « qui a qualité pour pourvoir aux funérailles », aura donc la possibilité de choisir de les faire réaliser ou non.

C'est une prestation parfois nécessaire mais non obligatoire!!!

Lorsque l'on voit le coût de cette prestation, (généralement entre 400 et 600 euros) il est logique et raisonnable de bien informer les familles afin qu'elles puissent choisir librement, sans contrainte, sans pression, sans inventer des «pseudo-obligations». Nous remercions le CNOF (Conseil National des Opérations Funéraires) de cette intervention qui vient protéger le consommateur, les familles en deuil sont déjà suffisamment vulnérables dans ces moments douloureux et face à l'urgence des démarches à effectuer. C'est aussi un message de transparence et de solidarité que nous saluons.



Tout sur l'épitaphe

Une **épitaphe** (du grec epi, « sur » et *taphos*, « tombeau », est une inscription funéraire, placée sur une pierre tombale ou un monument funéraire (plaque, lutrin).

Pour laisser une trace de son vivant l'homme a utilisé bon nombre de disciplines telles que la peinture, la sculpture, l'architecture, l'écriture, et plus récemment la photographie, le cinéma.

Autant de supports qui permettent de se souvenir d'un nom.



Certains ont vu grand dans cette tâche : Pharaons, empereurs, souverains ; on peut encore admirer aujourd'hui les témoins de ce passé. Pour les autres, les inconnus de

l'humanité, pas de pyramides à construire ni de château à Versailles.

Il ne leur reste pas énormément de solutions sinon cette volonté farouche, de laisser une trace de son passage sur cette terre.

Quelques auteurs ont fait eux-mêmes leur épitaphe.

« *La vie, un rien l'amène, un rien l'anime, un rien la mine, un rien l'emmène* » (Raymond Queneau).

Celle de **Jean la Fontaine**, modèle de naïveté, est connue de tout le monde.

*Jean s'en alla comme il était venu,
Mangea le fonds avec le revenu,
Tint les trésors chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien le sut dispenser
Deux parts en fit, dont il souloit passer
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.*

Jean de La Fontaine, épitaphe.



Au Père Lachaise

Que devient le rêve quand le rêve est fini ? (Épitaphe célèbre du Père Lachaise).

Vivre : installer provisoirement une résidence principale.

Mourir : aménager définitivement une résidence secondaire (columbarium) – épitaphe de Jean Megard.

Mourir ? Plutôt crever ! (Épitaphe de Siné).

Ceci est un trou de mémoire (épitaphe gravée sur la tombe de Bruno Cremer, acteur français d'origine belge).

Au cimetière Montparnasse

Quel est le rôle ultime de l'épitaphe sinon de laisser l'espoir à celui qui l'a décidée (et qui bien souvent n'est plus), d'exister encore un peu sur le chemin des vivants.

Une épitaphe pour résumer une vie, pour conjurer la mort, une épitaphe pour se souvenir ou pour imaginer.



Voici venu le temps de partir au pays du repos, de la paresse et de la détente, dans la sérénité pour que les vacances soient un temps de recul et une île de douceur sans contraintes. Pour vous ressourcer, la mer, la montagne, le soleil, la nature s'offrent à vous comme le plus beau des cadeaux.

Alors, à chacun ses goûts, sa conception de la vie et des vacances, l'essentiel est d'apprécier ces bons moments de l'existence, de s'évader, de mettre stress et soucis en congés et de prendre du temps pour soi et ceux que l'on aime.



« *Etre en vacances c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire.* »

(Robert Orben)

Que vous partiez en vacances ou que vous restiez chez vous pour apprécier le plaisir quotidien de votre nid douillet, nous vous souhaitons à tous un bel été, de bonnes vacances riches de bons souvenirs et entourés de vos proches.

